



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrête du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : PERIGORD HABITAT
ou Dénomination (pour les personnes morales) : PERIGORD HABITAT
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 212 Rue BAILLEUARD DES SAUVEURS
Commune : COLLENNIEUX-CHAMPIERS
Code postal : 24660
Nature des activités : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
SIRET 272 400 011 000 32
BAILLEUR SOCIAL
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS
Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1).
Row B1: Delichon urbicum / Hirondelle de fenêtre. Description: Destruction de 52 nids dont 10 nids occupés sur les façades des bâtiments du lotissement lieu-dit les Rameras, 24330 Mandefort.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *
List of reasons with checkboxes: Protection de la faune ou de la flore, Sauvetage de spécimens, Conservation des habitats, Etude écologique, Etude scientifique autre, Prévention de dommages à l'élevage, Prévention de dommages aux pêcheries, Prévention de dommages aux cultures, Prévention de dommages aux forêts, Prévention de dommages aux eaux, Prévention de dommages à la propriété, Protection de la santé publique, Protection de la sécurité publique, Motif d'intérêt public majeur, Détention en petites quantités, Autres.
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale: Perigord Habitat envisage la réhabilitation thermique de 13 logements au lieu dit les Rameras, à Mandefort (24330) qui nécessite la pose d'isolation extérieure sur les façades des maisons sur lesquelles des nids d'hirondelle de fenêtre ont été observés.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : 52 nids dont 10 occupés au 21 juin 2021 ont à détruire sur la façade des bâtiments en dehors de la période de présence de l'espèce. C'est à dire les travaux sont à réaliser de 15 octobre jusqu'à fin février

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Accompagnement par le CPIE du Périgord Limousin

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : 15 octobre à fin février
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine
Départements : Dordogne
Cantons :
Communes : Hautefort

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser : zéro phytos et fauchage raisonné et tardif

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Installation de 104 nids artificiels dont 32 nids doubles artificiels de façade (soit 64 nids) et 40 nids simples sur une tour à hirondelles. Afin de favoriser les milieux abritant les ressources alimentaires, une fauche raisonnée et tardive (mi-octobre) est préconisée à hauteur de la minimum. Voir dossier de demande de dérogation joint.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi sur 3 ans de la population d'hirondelle de fenêtre par le CPIE du Périgord Limousin

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Carbonne le 28 JUL 2021
Votre signature

Office Public de l'Habitat Périgord HABITAT DORDOGNE
Directrice Générale
Séverine SENNERET